



Conditions Spéciales du paquet de prestations « Mobile »

en complément aux Conditions Générales de NET-Metrix

1. Objet

Sous la désignation Publication Mobile, NET-Metrix offre une mesure permanente des accès Internet aux offres en ligne pour appareils mobiles que le client participant (client Mobile) a inscrites et publie les données mesurées.

2. Dispositions complémentaires

A moins qu'autre chose ne soit prévu dans les présentes Conditions Spéciales, les Conditions Spéciales du paquet de prestations « Audit » (état à la date des présentes Conditions Spéciales ; annexes comprises) s'appliquent par analogie au paquet de prestations Mobile.

3. Durée

Le paquet de prestations est conclu à partir de la date de départ pour une durée indéterminée. Il a une durée minimale de 6 mois. Il peut ensuite être résilié de manière ordinaire avec un délai de résiliation de 3 mois pour la fin d'un mois civil, au plus tôt toutefois à la fin de la durée minimale.

4. Collecte de données

4.1 Objet de la prestation

Offres mobiles

Les offres mobiles sont les sites destinés aux appareils mobiles et les Apps (applications) selon la définition suivante :

- Un **Mobile-Site** est une offre de site Internet optimisée pour un affichage sur des appareils à petit écran. Le contenu du site Internet mobile peut correspondre au contenu du site Internet déjà existant, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Le Mobile-Site en tant que tel est affiché soit par l'utilisateur à travers son navigateur et une connexion Internet, soit activé par le fournisseur du contenu sur la base d'informations user-agent et/ou de la résolution de l'écran et transmis à l'aide d'une connexion Internet.
- Une **App** (application) est un programme d'application qui peut être téléchargé sur des appareils small-screen (comme des smartphones, des lecteurs MP3 ou des agendas électroniques) ainsi que sur des liseuses e-book ou des tablettes. Le contenu est affiché dans l'App à l'aide d'une connexion Internet. En ce qui concerne le contenu, l'App peut correspondre au contenu du site Internet déjà existant, accéder au domaine du Mobile-Site ou également afficher des contenus qui ne sont pas disponibles autrement.

Les offres mobiles pour des plateformes différentes ou pour différentes catégories d'appareils sont considérées comme des offres mobiles distinctes.

Si le client annonce plusieurs offres mobiles pour la Publication Mobile, les conditions disposées dans le présent document, y compris les prix, s'appliquent individuellement pour chaque offre mobile.

Aperçu des offres

Les offres mobiles participantes sont décrites dans la commande ou dans un aperçu séparé de l'offre relatif à la commande. Celui-ci présente toutes les offres mobiles annoncées par le client Mobile pour la Publication Mobile à l'aide des dimensions suivantes :

- Nom de l'offre
- Désignation
- Type d'offre (Mobile-Site, App)
- Pour les Apps : Spécification en ce qui concerne la plateforme et la catégorie d'appareil
- Pour les Apps : Catégorie thématique
- Niveau de publication
- Date de l'inscription
- Résiliation d'offres mobiles individuelles

L'aperçu des offres est adapté lors des modifications suivantes :

- Inscription d'autres offres mobiles
- Les changements essentiels sur des offres déjà inscrites, comme le nom, les plateformes et/ou appareils supportés, la modification de l'attribution à une catégorie ou du niveau de publication
- La résiliation de certaines, mais pas de toutes les offres mobiles inscrites

Une telle modification du paquet de prestations Mobile devient effective seulement avec la signature complète de l'aperçu des offres mis à jour.

Les offres mobiles peuvent être mesurées dans le cadre du paquet de prestations Audit en tant que partie de l'offre globale sans obligation de participation à la Publication Mobile. L'inscription et la publication individuelle d'offres mobiles dans le cadre du paquet de prestations Audit n'est pas possible.

4.2 Conditions de participation

Les offres mobiles peuvent être publiées uniquement dans la Publication Mobile.

Cela concerne explicitement

- les offres mobiles de clients Audit existants, qui sont mesurées en tant que partie de l'offre globale et qui sont inscrites pour la Publication Mobile.
- les offres mobiles de clients Audit existants, qui ne sont pas mesurées en tant que partie de l'offre globale et qui sont inscrites pour la Publication Mobile.
- les offres mobiles de clients non inscrits à Audit, qui sont inscrites pour la Publication Mobile.

4.3 Publication des données, devoirs du client Mobile

A moins qu'autre chose ne soit prévu ci-après, les règles des Conditions Spéciales du paquet de prestations Audit concernant la certification des données et les devoirs du client Audit s'appliquent par analogie (en particulier le ch. 3.2 des conditions mentionnées).

Le client Mobile clarifie l'utilisation de tags avec NET-Metrix avant leur mise en œuvre. Sans clarification préalable, NET-Metrix ne peut pas garantir l'exactitude et peut provisoirement exclure l'offre mobile de la Publication Mobile.

Le client Mobile installe les tags conformément aux prescriptions (voir Annexe 1 « Prescriptions Mobile »).

Le client Mobile informe NET-Metrix avec une avance raisonnable d'une extension, d'un remaniement ou de toute autre modification ou extension importante de ses offres mobiles inscrites pour la Publication Mobile et, en dans tous les cas, de chaque mise à jour d'une App et donnera à NET-Metrix la possibilité de vérifier la mise en œuvre des prescriptions Mobile sur les offres mobiles. Si un client Mobile ne le fait pas, il ne peut pas s'attendre à une mesure correcte et NET-Metrix peut provisoirement exclure l'offre mobile de la Publication Mobile.

Si l'implémentation du système de mesure échoue, le paquet de prestations Mobile peut être résilié avec effet immédiat par les deux parties. Si l'échec de l'implémentation du système de mesure n'est pas imputable de manière attestée à l'équipement technique de NET-Metrix, le client doit à NET-Metrix des frais administratifs de CHF 500.-, hors TVA.

5. Utilisation des données

Le client Mobile peut consulter les résultats de mesure actuels qui concernent son offre, sous forme détaillée, à travers un accès Internet protégé par mot de passe.

Le client Mobile ne peut utiliser les données avant une Publication Mobile par NET-Metrix qu'à l'interne et pour ses propres fins, mais pas envers des tiers ou pour leurs besoins. La transmission et la publication des données publiées par le client Mobile sont autorisées seulement après que la Publication Mobile par NET-Metrix a été fournie.

En cas d'utilisation des données envers des tiers, celles-ci doivent être munies, de manière bien visible, de la mention suivante de la source et de la

6. Publication des données

6.1 Valeurs

date : « NET-Metrix SA, Publication Mobile AAAA-MM », où « AAAA » indique l'année et « MM » le mois de l'édition.

Les valeurs par offre mobile publiée comprennent :

- Page Impressions (PIs)
- Visits
- Unique Clients (UCs)

NET-Metrix peut introduire et publier des valeurs supplémentaires. Elle annoncera une telle introduction à l'avance sur son site Internet.

Pour ses offres mobiles participant à la Publication Mobile, le client peut choisir et combiner les variantes de Publication Mobile suivantes :

- Offre individuelle : Ici, il s'agit d'une offre mobile unique sous forme d'un Mobile-Site ou d'une App.
- Groupe mobile : Plusieurs offres mobiles sont réunies dans un groupe mobile (séparé par sites mobiles et Apps).
- Réseau mobile : Plusieurs offres mobiles sont réunies dans un réseau mobile. La publication des réseaux mobiles n'est explicitement pas prévue dans les frais de participation et est facturée au client Mobile séparément en fonction des frais supplémentaires occasionnés et selon les critères applicables (séparé par sites mobiles et Apps).

Si le client n'inscrit ni un groupe mobile (b), ni un réseau mobile (c), les offres mobiles inscrites sont automatiquement publiées comme offres individuelles (a).

Aspect	Variante de publication		
	Offre individuelle	Groupe mobile	Réseaux mobiles
Application des prescriptions mobile	obligatoire		
Publication du nom des offres	obligatoire		
Publication du type d'offre	obligatoire		
Publication de la plateforme, des appareils, de la catégorie	obligatoire pour les Apps, pas applicable aux sites mobiles		
Catégories thématiques	sites		
Publication des valeurs	obligatoire	obligatoire pour groupe mobile, en option pour offres individuelles *	obligatoire pour réseau mobile, en option pour offres individuelles *

Aspect	Variante de publication		
	Offre individuelle	Groupe mobile	Réseaux mobiles
Combinaison de sites mobiles et d'Apps	pas applicable	pas possible	pas possible
Délai entre l'inscription et la publication	min. 1 mois calendaire, mesuré correctement et complètement	min. 1 mois calendaire, mesuré correctement et complètement	min. 3 mois calendaires
Facturation	compris dans frais annuels	compris dans frais annuels	selon frais effectifs

(*) La combinaison d'offres avec des valeurs à publier et des valeurs à ne pas publier pour chaque offre individuelle n'est pas possible.

Noms des offres mobiles

Le client Mobile répond en principe de la désignation des offres mobiles. En cas de noms induisant en erreur, juridiquement problématiques ou inadmissibles, NET-Metrix se réserve le droit d'exclure l'offre de la Publication Mobile. L'offre mobile est en principe publiée avec la mention du nom indiqué à l'origine lors de l'inscription à la Publication Mobile. Les changements concernant les noms doivent dans tous les cas être discutés au préalable avec NET-Metrix et ne sont possibles qu'en cas de changement essentiel (comme p.ex. le contenu, le but, l'étendue etc.) dans l'offre mobile.

Les données certifiées (données mensuelles agrégées) des offres mobiles inscrites sont publiées chaque mois sur le site Internet de NET-Metrix dans le cadre de la Publication Mobile. Les données sont toujours mises en ligne le 12^e jour ouvrable du mois suivant (dès 15h).

La publication est obligatoire pour chaque client mobile. Le client Mobile a le droit de suspendre la publication des données mensuelles des offres mobiles inscrites trois fois par année civile sans indication de motifs. Si le client Mobile suspend la publication concernant une offre mobile plus de trois fois par année, il viole le présent contrat et les offres mobiles correspondantes sont exclues de la Publication Mobile pour la durée de 12 mois (cela ne libère toutefois pas le client de l'obligation de payer l'intégralité de la rémunération). Sont réservées et ne doivent pas être comptées les renonciations à la publication par NET-Metrix en raison de la faible plausibilité des données. Si les données mensuelles ne sont pas publiées, NET-Metrix peut indiquer dans l'aperçu les motifs de la non-publication. Quel que soit le motif indiqué, les données non publiées ne peuvent être utilisées qu'à l'interne, mais pas envers des tiers.

Les instructions du client Mobile concernant la renonciation à la publication ou la publication des données mensuelles pour la Publication Mobile doivent parvenir à NET-Metrix au plus tard le 11^e jour ouvrable du mois suivant.

Les frais pour le paquet de prestations Mobile se composent de frais

d'installation ainsi que de frais annuels, qui résulte du volume mesuré sur les offres mobiles inscrites. Les frais sont dus pour chaque offre mobile à contrôler et sont facturés séparément pour chaque offre mobile. Les frais d'installation, la formule de calcul pour les frais annuels, l'aperçu du tarif des prestations complémentaires et les modalités de paiement sont contenus à l'Annexe 2 (« Frais »). Les frais annuels sont recalculés par NET-Metrix chaque année sur cette base.

6.3 Publication et renonciation à la publication

7. Frais et facturation